



REGROUPER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS POUR AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE : LES OPÉRATIONS GROUPÉES D'ÉCLAIRCIES

L'HISTOIRE

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné est un territoire où la surface forestière est morcelée (2460 ha de forêt pour 1508 propriétaires soit 1,63 ha en moyenne par propriétaire). Les opérations de gestion forestière sont donc parfois difficiles à réaliser économiquement pour les propriétaires de petites surfaces. La collectivité a ainsi choisi en 2019 d'être accompagné par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Bretagne-Pays de la Loire et Fransylva afin de regrouper les propriétaires forestiers volontaires pour réaliser des opérations d'amélioration dans leurs peuplements forestiers.

LE PROJET

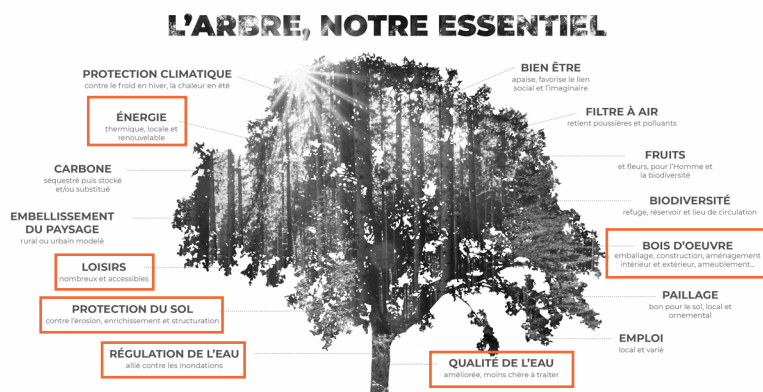
La Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) est engagée dans une démarche d'amélioration de la mobilisation des bois issus du bocage et des forêts sur son territoire. Elle est également propriétaire d'une petite surface forestière.

En 2019, le CRPF, impliqué dans des actions d'animation forestière en Ille et Vilaine, propose à la CCVIA de mener une opération groupée d'éclaircie sur son territoire pour lever des situations de blocage et améliorer la mobilisation forestière dans les propriétés privées.

LA MÉTHODE

L'opération consiste à proposer aux propriétaires de petites surfaces boisées (à partir de 1 ha) de se regrouper pour vendre leurs bois d'éclaircie. Dans un peuplement forestier, si un nombre minimum d'arbres à potentiel d'amélioration est présent et dans un objectif de production de bois de valeur (bois d'œuvre) à terme, il est recommandé de réaliser une coupe d'éclaircie d'amélioration à partir d'un certain âge. Une coupe d'éclaircie d'amélioration est un prélèvement d'arbre, pour favoriser l'accès à la lumière et donc la croissance des arbres les mieux conformés (1ère éclaircie : jusqu'à 40% du nombre d'arbres). Ces coupes de bois sont peu rémunératrices (faibles volumes et faible valorisation : bois de chauffage, bois énergie ou bois d'industrie) dans les jeunes peuplements forestiers. Ainsi, en général, il est très difficile de vendre les bois d'éclaircie quand la surface d'éclaircie est inférieure à 4 ha.

L'opération groupée fonctionne grâce à une collaboration étroite entre le CRPF qui visite les parcelles proposées et Fransylva 35 qui s'occupe de la commercialisation. Il élabore et envoie aux acheteurs de bois potentiels un catalogue contenant les indications techniques pour chaque parcelle (localisation, surface, essences, âge, nature de l'éclaircie...).



Peuplement feuillus ayant fait l'objet d'une éclaircie

PERSONNES RESSOURCES

Maitre d'ouvrage (35)

- Claude JAOUEN
- Thomas PELERIN
Animateur bocage et filière bois
02 99 69 58 97
thomas.pelerin@valdille-aubigne.fr

Structures d'accompagnement

- Anne-Pernelle DUC, CRPF Bretagne - Pays de la Loire
02 99 30 00 30
anne-fernelle.duc@cnpf.fr
- Gaël REILLE, Fransylva 35
Mail : ille-et-vilaine@fransylva.fr

Intervenants, entreprises, maîtrise d'œuvre

- SARL GAUTIER, exploitant forestier

Après analyse des prix d'achat lors d'une réunion animée par Fransylva 35 et le CRPF, les propriétaires engagés choisissent l'offre d'un acheteur, dont le nom est ensuite dévoilé. Dès lors, Fransylva 35 établit les contrats individuels de vente entre l'acheteur et chaque propriétaire. Fransylva 35 et le CRPF restent disponibles jusqu'au terme de l'exploitation.

Cette démarche permet donc la réalisation de ces chantiers. Les acheteurs potentiels de bois ont de fait sur le territoire une surface d'intervention assez grande pour proposer aux propriétaires des prix d'achat des bois intéressants.

Sur le territoire de la CCVIA, l'opération s'est déroulée ainsi :

- Courrier d'information envoyé par le CRPF et la CCVIA et appels téléphoniques aux propriétaires de plus de 1 ha soit 280 propriétaires contactés (sur 312 de plus de 1ha) ;
- Mai 2019 : réunion d'information organisée par la CCVIA, le CRPF et Fransylva 35 ;
- De mai 2019 à mi 2020 : visites « diagnostic » par le CRPF des parcelles boisées des propriétaires intéressés par la démarche ;
- Fin 2020-début 2021 : édition du catalogue d'appel d'offres et transmission aux exploitants forestiers intervenant en Bretagne ;
- Animation d'une démonstration de marquage auprès des propriétaires du regroupement en septembre 2020 ;
- Automne 2021 : début de la réalisation des chantiers.

Au total, ce sont :

- 10 propriétaires forestiers engagés dans la démarche ;
- 19 hectares de peuplements feuillus passant en éclaircie ;
- 15 hectares de peuplements résineux passant en éclaircie.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Cette action permet :

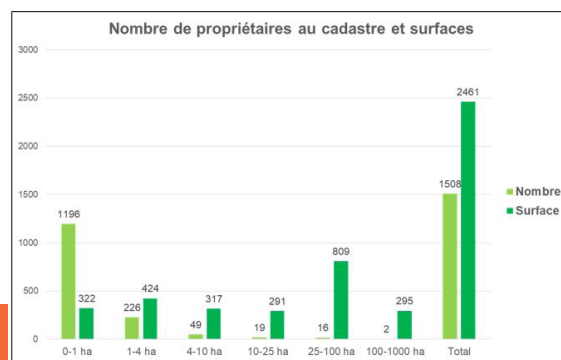
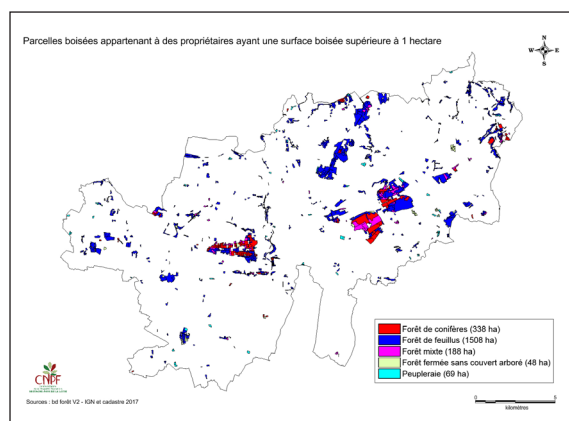
- de sensibiliser les propriétaires à la gestion durable de leur forêt
- limiter le tassement de sol en réalisant des cloisonnements d'exploitation,
- veiller au renouvellement de la forêt... ;
- de favoriser la biodiversité en réalisant des éclaircies dans des peuplements complètement refermés, par apport de lumière au sol.

BILAN SOCIAL

Nombre d'utilisateurs touchés : 280 propriétaires forestiers

COÛT DU PROJET

Estimation de 50 jours de travail chargée de mission CRPF sur 2 ans (10 jours coordination/animation réunion/élaboration catalogue appel d'offre et 40 jours de diagnostic terrain/relances tel/rédaction de CR



SI JE DEVAIS LE REFAIRE

Une opération groupée d'éclaircie prend du temps : c'est un paramètre à prendre en compte et à préciser dès le début de la démarche pour que les propriétaires en soient bien conscients.

En tant qu'animateur d'une opération groupée, il faut être patient pour mobiliser les propriétaires et effectuer les relances régulièrement.

L'opération groupée a pris du retard à cause de la COVID 19. De plus, la réalisation des chantiers est dépendantes des conditions météorologiques, de l'organisation de chantier chez l'exploitant choisi... Cela peut paraître long pour les propriétaires qui souhaitent voir réaliser la coupe rapidement. Il faut communiquer et échanger régulièrement. De plus, les propriétaires peuvent se sentir démunis lors de la réception de la coupe de bois (manque d'expérience). L'animateur ne s'implique pas à ce stade (impartialité) mais doit former à cet égard.

Enfin, la surface passant en éclaircie en définitive peut paraître faible au regard de l'énergie mobilisée par la chargée de mission : il faut prendre conscience qu'il n'y a pas seulement un résultat à l'instant t mais un grand nombre de personnes sensibilisées également et qui se motiveront plus tard pour gérer leur forêt, en connaissant désormais les acteurs pouvant les aider.